

premiers recensements effectués en Europe, ne datent que du dix-huitième siècle (ceux de France et d'Angleterre de la première année du dix-neuvième) et qu'aux États-Unis les recensements ne commencèrent qu'en 1790, l'initiative de la petite colonie du Saint-Laurent, en instituant ce qui est aujourd'hui l'un des principaux instruments administratifs du monde civilisé, mérite un peu plus d'attention qu'une simple mention en passant.

Le recensement de 1666, dont les relevés couvrent 154 pages manuscrites déposées au Bureau des Archives de Paris, avec copie à Ottawa, attestait l'existence de 3,215 âmes. Il fut répété à intervalles plus ou moins réguliers pendant une centaine d'années. Dès 1685, la population s'élevait à 12,515 âmes, y compris 1,538 Indiens vivant dans les villages d'une façon civilisée sous l'égide des missionnaires. A la fin du siècle elle dépassait 15,000 âmes, chiffre qui était doublé 25 ans après. Sans entrer dans plus amples détails, quelques-uns étant relatés déjà dans *Histoire et Chronologie*, pp. 42-52, il convient de signaler qu'à l'époque de la cession en 1763, la population de la Nouvelle-France était de près de 70,000 âmes (69,810 en 1665) tandis que 10,000 autres Français (réduits à ces proportions par la déportation des Acadiens) étaient dispersés dans le territoire actuel de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. La population anglaise de la Nouvelle-Ecosse était de 8,104 âmes en 1762, soit treize ans après que fut fondée la ville d'Halifax en 1749.

Notre principale source de statistiques pendant cinquante ans ou plus après la cession sont les rapports, plus ou moins espacés des gouverneurs coloniaux, obtenus au moyen de recensements faits à intervalles irréguliers dans les différentes parties du pays et en vertu de la règle britannique. La colonisation anglaise dans une grande partie des provinces du golfe et dans l'Ontario ne date que du mouvement des Loyalistes qui suivit la révolution américaine et à la fin duquel, c'est-à-dire aux environs de l'année où fut promulgué l'Acte Constitutionnel en 1791, la population du Bas-Canada était d'environ 163,000 âmes, tandis que celle de la nouvelle province du Haut-Canada, sous le lieutenant-gouverneur Simcoe, était peut-être de 15,000. En y ajoutant la population des colonies maritimes, la population totale se trouve portée à plus de 200,000 âmes. Dix ans plus tard, le Canada entra dans le dix-neuvième siècle avec une population de pas moins de 250,000 ou 260,000 âmes. Les recensements subséquents établissent ainsi les populations des diverses colonies: Haut-Canada (1824) 150,066, (1840) 432,159; Bas-Canada (1822) 427,465, (1844) 697,084; Nouveau-Brunswick (1824) 74,176, (1840) 156,162; Nouvelle-Ecosse (1817) 81,351, (1838) 202,575; Île du Prince-Edouard (1822) 22,600, (1841) 47,042.*

Les recensements à dates irrégulières sont supposés avoir pris fin après l'union du Bas et du Haut-Canada par une loi adoptée le 18 septembre 1841, décrétant un recensement en 1842 et tous les cinq ans après cette date, mais le seul recensement pris fut celui du Haut-Canada, et l'année suivante la loi fut amendée le 9 décembre, la raison donnée étant la suivante: "Attendu que le recensement des habitants du Bas-Canada, pour l'année 1842 qui est exigé par une loi de cette Législature . . . n'a pas été dûment pris . . . et attendu qu'il est de la plus grande importance que tel recensement soit pris Il est en conséquence décrété" Le recensement du Bas-Canada de 1844 fut fait en vertu de cette loi.

Une autre loi fut adoptée et reçut la sanction royale le 28 juillet 1847 créant un "bureau d'enregistrement et de statistiques", ayant pour mandat "de colliger

* Un résumé de tous les recensements pris au Canada entre 1666 et 1931 a paru sous forme de bulletin et est incorporé dans le Vol. I, du Recensement de 1931.